

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 7 juin 2021 à 19 h  
815, rue Bel-Air, salle 02-101  
en visioconférence conformément à l'arrêté 2020-029 du ministre de la Santé et  
des Services sociaux en date du 26 avril 2020**

---

**MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :**

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement  
M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement  
M. Craig Sauv , conseiller de ville  
Mme Anne-Marie Sigouin, conseill re de ville  
Mme Sophie Thi baut, conseill re d'arrondissement

**MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PR SENTS :**

M. Sylvain Villeneuve, directeur d'arrondissement  
Mme Sylvie Parent, secr taire d'arrondissement  
M. Christian Bissonnette, directeur - Travaux publics  
Mme St phane Cardinal, directrice - Culture, sports, loisirs et d veloppement social  
M. Marc-Andr  Hernandez, directeur - Am nagement urbain et patrimoine  
M. Jean-Marc Schanzenbach, commandant - Service de police de la Ville de Montr al, poste de quartier 15  
Mme Daphn  Claude, secr taire-recherchiste – Greffe

---

  moins d'indication   l'effet contraire dans le pr sent proc s-verbal, le maire d'arrondissement se pr vaut toujours de son privil ge pr vu   l'article 328 de la Loi sur les cit s et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

**Ouverture de la s ance**

Le pr sident d clare la s ance ouverte   19 h 27.

10.01

---

**CA21 22 0170**

**Adopter l'ordre du jour de la s ance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juin 2021**

Il est propos  par Craig Sauv 

appuy  par Anne-Marie Sigouin

ET R SOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la s ance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juin 2021.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

10.02

---

**Rapport du maire sur les faits saillants des r sultats financiers de l'exercice 2020 de l'arrondissement**

Le maire pr sente le rapport sur les faits saillants des r sultats financiers de l'exercice 2020 de l'arrondissement.

10.03

---

**CA21 22 0171**

**Approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 10 mai 2021, à 19 h, et le 14 mai 2021, à 8 h**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 10 mai 2021, à 19 h, et le 14 mai 2021, à 8 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.04

---

**Période de commentaires des élus**

**Le maire Dorais aborde les points suivants :**

Guinguette du village  
Carrefour communautaire Émard-Saint-Paul

**Le conseiller Vaillancourt aborde les points suivants :**

Académie de tennis du Sud-Ouest  
Terrains sportifs de l'arrondissement  
Parcs et espaces verts de l'arrondissement

**La conseillère Sigouin aborde les points suivants :**

Festival Quartier Danse  
Collection d'œuvre d'art du Sud-Ouest  
Ordonnances  
Dossiers d'approbation architecturale  
Annonces

**Le conseiller Sauvé aborde les points suivants :**

Parcs  
Sécurité routière

**La conseillère Thiébaud aborde les points suivants :**

Programme Initiative montréalaise  
Activités  
Plan d'action en environnement de l'arrondissement  
Plantation de vignes

10.05

---

**Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens**

Le maire mentionne que le rapport est déposé sur le site Internet de l'arrondissement.

10.06

---

**Période de questions et commentaires du public**

À 20 h 17, le maire annonce le début de la période de questions. La personne mentionnée ci-dessous adresse une question relative au sujet suivant :

Virginie Duval	condos Galdin
Étienne Tardif-Paradis	verdissement de Saint-Henri
Isabelle Limoges (ASSOM)	Centre Gadbois
Adam van Sertima	Centre Gadbois

Carl Hartill	parcs canins
Laura Cousineau	passage piéton sur la rue Saint-Patrick
Nicola Zoghbi	REV
Etienne Le Nigen	projet Convergence Griffintown
Marie-Eve Bourassa	souffleurs à feuilles
Mihai Baron	projet Volkswagen, William-Murray-Ottawa-Peel
Annie Thibodeau	0944, rue Charlevoix
Jean-François Gagné	REV
Jacques Nacouzi	REV
Jessica Normandeau	intersection Vinet / Saint-Jacques
Miryam Caron	aménagement de stationnement
Stéphane Vermette	projet Volkswagen, William-Murray-Ottawa-Peel
Yvonne Henkelmann (ASSOM)	terrain de soccer
Simon-Alexandre Rivière	camionnage dans Griffintown
Mathew Newberry (ASSOM)	terrain de Soccer
Azzedine Baghdadi (ASSOM)	terrain de soccer
Céline Provost	pôle sportif dans l'arrondissement
Sonia Marchand-Olivier (ASSOM)	terrain de soccer

10.07

---

#### **CA21 22 0172**

##### **Période de questions et commentaires du public**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions pour une durée de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.07

---

##### **Période de questions et commentaires du public**

La personne mentionnée ci-dessous adresse une question relative au sujet suivant :

François Huppé projet Volkswagen, William-Murray-Ottawa-Peel

François Arteau parc Angrignon

La période de questions prend fin à 21 h 26.

10.07

---

##### **Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération**

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui étaient inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois de mai.

10.08

---

**Dépôt du rapport de consultation écrite - Projet particulier autorisant la division d'un logement situé au numéro civique 5638, rue Angers (dossier 1218678007)**

Le maire mentionne que le rapport est déposé sur le site Internet de l'arrondissement.

10.09

---

Il est proposé par le conseiller Sauvé, appuyé par la conseillère Thiébaud, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.03 de l'ordre du jour.

---

**CA21 22 0173**

**Accorder un contrat à Réhabilitation Du O inc. pour la réalisation des travaux de réfection et de construction des trottoirs, chaussées, saillies, implantation de mesures d'apaisement à la circulation et remplacement des entrées de services en plomb, dans le cadre du programme de réfection routière (PRR) pour l'année 2021, au montant de 2 535 000,00 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 3 018 373,21 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 62 603,89 \$, taxes incluses qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leur branchement d'eau en plomb - Appel d'offres public 212112 - 4 soumissionnaires (dossier 1215973003)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense totale de 3 018 373,21 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection et de construction des trottoirs, chaussées, saillies, implantation de mesures d'apaisement de la circulation et remplacement des entrées de services en plomb sur diverses rues de l'arrondissement, dans le cadre du programme de réfection routière pour l'année 2021;

D'accorder à l'entreprise Réhabilitation Du O inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 2 535 000 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212112;

D'autoriser une dépense de 253 500 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 139 873,21 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 62 603,89 \$, taxes incluses qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leur branchement d'eau en plomb.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 42,9 % par la Direction de la mobilité, à 10,7 % par la Direction des réseaux d'eau et à 46,4 % par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
20.01 1215973003

---

**CA21 22 0174**

**Accorder un contrat à Construction Morival Ltée pour des travaux de réhabilitation environnementale et d'électricité au parc D'Argenson, au montant de 1 140 738 ,86 \$ / Autoriser une dépense totale de 1 329 095,94 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212103 - 7 soumissionnaires (dossier 1216681003)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense totale de 1 329 095,94 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation environnementale et d'électricité au parc D'Argenson;

D'accorder à Construction Morival Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 1 140 738,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212103;

D'autoriser une dépense de 171 110,83 \$ à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 17 246,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera assumée à 16 % par la ville-centre via le Programme des installations sportives extérieures, à 74 % par le PMVI (Hydro-Québec) et à 10 % par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
20.02 1216681003

---

#### CA21 22 0175

**Accorder un contrat à Les Entreprises Ventec inc. pour des travaux de réfection électrique et d'aménagement au parc Herb-Trawick, au montant de 348 957,87 \$ / Autoriser une dépense totale de 452 810,66 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212040 - 1 soumissionnaire (dossier 1217972003)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense totale de 452 810,66 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection électrique et d'aménagement au parc Herb-Trawick;

D'accorder à Les Entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de la soumission, soit 348 954,87 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212040;

D'autoriser une dépense de 34 895,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 68 960,30 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
20.03 1217972003

---

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par la conseillère Thiébaud, de réunir pour fins d'études les articles 20.04 à 20.06 de l'ordre du jour.

---

#### CA21 22 0176

**Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 120 320 \$ aux quatre tables de quartier œuvrant au sein de l'arrondissement, pour une durée d'un an, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1215111004)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 120 320 \$ aux organismes ci-après désignés :

Organismes	Projets	Montant
Action Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	27 995 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne /Quartier en santé	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	34 250 \$
Concertation Ville-Émard et Côte-St-Paul	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	31 122 \$
Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	26 953 \$

D'approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées par l'arrondissement (45 868 \$), par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (8 932 \$) et par l'entente administrative Ville-MTESS (65 520 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1215111004

---

#### CA21 22 0177

**Octroyer une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme Danse Imédia O.S.B.L. dans le cadre du Plan d'action 2018-2021 / Approuver un projet de convention à cette fin (dossier 1218873003)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus de 5 000 \$;

D'octroyer une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme Danse Imédia O.S.B.L., dans le cadre du Plan d'action 2018-2021 de l'arrondissement;

D'approuver le projet de convention de contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1218873003

---

#### CA21 22 0178

**Octroyer une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme Village de Noël de Montréal, dans le cadre du projet La Guinguette du Village / Approuver un projet de convention à cet effet (dossier 1216748004)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme Village de Noël de Montréal, dans le cadre du projet La Guinguette du Village`

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1216748004

**CA21 22 0179**

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Caisse Desjardins du Sud-Ouest de Montréal, aux fins d'un projet de carrefour communautaire, un immeuble avec un bâtiment dessus érigé portant les numéros civiques 5597-5599, rue Laurendeau, pour la somme de 1 245 000 \$, plus les taxes applicables / Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Caisse Desjardins du Sud-Ouest de Montréal, pour une période de 3 ans, à compter de la signature de l'acte de vente précité, un local d'une superficie approximative de 320 pieds carrés, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble, à des fins de centre de services automatisés, moyennant un loyer total de 61 208,00 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-6866-06 (dossier 121584002)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par

Alain Vaillancourt et Anne-Marie Sigouin

## ET RÉSOLU :

D'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Caisse Desjardins du Sud-Ouest de Montréal, aux fins d'un projet de carrefour communautaire, un immeuble avec un bâtiment dessus érigé portant les numéros civiques 5597-5599, rue Laurendeau, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, connu et désigné comme étant les lots 1 244 426 et 1 244 428 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »), pour la somme de 1 245 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte;

D'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Caisse Desjardins du Sud-Ouest de Montréal, pour une période de 3 ans, à compter de la signature de l'acte de vente précité, un local d'une superficie approximative de 320 pieds carrés, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble, à des fins de centre de services automatisés, moyennant un loyer total de 61 208,00 \$, plus les taxes applicable, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet de bail;

D'imputer la dépense et la recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1215840002

**CA21 22 0180**

**Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 10 885,90 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1219036005)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

## ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 10 885,90 \$, à divers organismes œuvrant au sein l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme s	Projets	Montant
Fondation Marcel Beaudet	Persévérance scolaire 2021	500 \$
Regroupement des magasins-partage de l'île de Montréal	Campagne Opération Sac à dos	1000 \$
Le Congrès national des Italo-Canadiens, Région Québec	Achat d'un 1/4 de page de publicité dans le cadre de la semaine italienne	459,90 \$
Association des Jeunes de la Petite Bourgogne	Fête Nationale du 24 juin 2021 (Méchoui pour les résidents)	3000 \$
DARE-DARE Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc.	Besoins de promotions culturelles	926 \$
Le Collectif La DAL	Démarrage du Collectif La DAL	5000 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1219036005

---

**CA21 22 0181**

**Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 avril 2021 (dossier 1217279009)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2021, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable d'avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1217279009

---

**CA21 22 0182**

**Approuver la répartition du surplus de gestion 2020 de l'arrondissement du Sud-Ouest établi à 5 162 700 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal (dossier 1219108002)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver la répartition du surplus de gestion 2020 de l'arrondissement du Sud-Ouest établi à 5 162 700 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1219108002

---

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par la conseillère Thiébaud, de réunir pour fins d'études les articles 30.03 à 30.04 de l'ordre du jour.

---

**CA21 22 0183**

**Octroyer un montant de 10 000 \$ pour l'édition 2021 du programme Plein Art et du programme de Collection d'œuvres du Sud-Ouest en lien avec le plan d'action 2018-2021 (dossier 1218873001)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'octroyer un montant de 10 000 \$ pour l'édition 2021 du programme Plein Art et de la Collection d'œuvres d'art du Sud-Ouest, en lien avec le Plan d'action 2018-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1218873001

---

**CA21 22 0184**

**Autoriser une affectation de surplus maximale de 18 401 \$ à l'organisme Académie de tennis du Sud-Ouest de Montréal pour l'offre de service sur les terrains de tennis de l'arrondissement jusqu'au 31 décembre 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet (dossier 1217440001)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus maximale de 18 401 \$ à l'organisme Académie de tennis du Sud-Ouest de Montréal, pour l'offre de service sur les terrains de tennis de l'arrondissement jusqu'au 31 décembre 2021;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1217440001

---

**CA21 22 0185**

**Offrir au conseil municipal, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030, dans le cadre du Programme de réfection routière (dossier 1215973004)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'offrir au conseil municipal, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1215973004

---

**CA21 22 0186**

**Donner un avis de motion et prendre acte du dépôt du projet de Règlement sur les sociétés de développement commercial constituées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1218062001)**

Le conseiller Sauvé donne avis de motion qu'un Règlement sur les sociétés de développement commercial constituées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt de projet de Règlement sur les sociétés de développement commercial constituées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1218062001

---

**CA21 22 0187**

**Donner un avis de motion et prendre acte du dépôt de projet de Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (RCA20 22013) (dossier 1217499004)**

La conseillère Sigouin donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (RCA20 22013), sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (RCA20 22013).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1217499004

---

**CA21 22 0188**

**Donner un avis de motion et prendre acte du dépôt du projet de Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015) pour permettre de déroger à la norme de stationnement minimum et modifier les conditions d'approbation d'une demande de dérogation mineure (dossier 1218677004)**

La conseillère Thiébaud donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015) pour permettre de déroger à la norme de stationnement minimum et modifier les conditions d'approbation d'une demande de dérogation mineure, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015) pour permettre de déroger à la norme de stationnement minimum et modifier les conditions d'approbation d'une demande de dérogation mineure.

De déléguer au secrétaire d'arrondissement le pouvoir de procéder à la consultation publique requise dans le respect des dispositions de l'arrêté 102-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 5 février 2021, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1218677004

---

**CA21 22 0189**

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un premier projet de résolution autorisant les usages « activité communautaire » et « bureau » pour le bâtiment situé au 2685-2687, rue Allard (dossier 1218678009)**

Considérant la compatibilité avec le milieu d'insertion;

Considérant l'aspect social du projet;

Considérant le respect au Plan d'urbanisme;

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 13 mai 2021;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un premier projet de résolution autorisant les usages « activité communautaire » et « bureau » pour le bâtiment situé au 2685-2687, rue Allard.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent.

De déléguer au secrétaire d'arrondissement le pouvoir de procéder à la consultation publique requise dans le respect des dispositions de l'arrêté 102-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 5 février 2021, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1218678009

---

#### CA21 22 0190

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un second projet de résolution autorisant la division d'un logement situé au numéro civique 5638, rue Angers (dossier 1218678007)**

Considérant la compatibilité avec le milieu environnant;

Considérant le respect au Plan d'urbanisme;

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 29 mars 2021;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un second projet de résolution autorisant la division d'un logement situé au numéro civique 5638, rue Angers, aux conditions suivantes:

- Que soit installé un clapet anti-retour conformément au Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010);
- Qu'un revêtement en maçonnerie similaire à celle existante en façade avant soit proposé.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent.

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1218678007

---

#### CA21 22 0191

**Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution modifiant les résolutions CA12 220308 et CA15 220178 autorisant la construction d'un projet résidentiel sur le site délimité par les rues Ottawa, de**

**la Montagne, William et Eleanor, ainsi que sur les lots adjacents 1 853 433 et 1 853 438, afin de permettre un local commercial d'une superficie plus grande pour l'usage « article de sport et de loisirs » au 291, rue de la Montagne (dossier 1214334004)**

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 15 mars 2021;

Considérant que l'implantation d'un commerce de vélo s'inscrit dans les objectifs du PPU Griffintown pour favoriser les transports actifs;

Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation et peut être autorisé en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003);

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution modifiant les résolutions CA12 220308 et CA15 220178, autorisant la construction d'un projet résidentiel sur le site délimité par les rues Ottawa, de la Montagne, William et Eleanor, ainsi que sur les lots adjacents 1 853 433 et 1 853 438 du cadastre du Québec et portant le numéro 291, rue de la Montagne, et autorisant :

- une superficie de plancher maximale de 400 m<sup>2</sup> pour un établissement occupé par l'usage « article de sport et de loisirs »;

à la condition suivante :

- la signature entre la Ville de Montréal et le(s) propriétaire(s) du site d'une servitude garantissant un passage public qui permettra de relier la rue de la Montagne à la rue Eleanor dans l'axe est - ouest du site et de permettre l'accessibilité à la partie du site qui est aménagée en square semi-public, adjacent à la rue Eleanor, avant l'émission du permis de transformation pour l'aménagement du local.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1214334004

---

Il est proposé par le conseiller Sauvé, appuyé par la conseillère Thiébaud, de réunir pour fins d'études les articles 40.07 à 40.10 de l'ordre du jour.

---

**CA21 22 0192**

**Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics (dossier 1216748003)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'édicter en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 (8<sup>o</sup>)) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest et le Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest (01-280, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>)), les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
Cyclovía du Sud-Ouest	Sur la rue Laurendeau, entre l'avenue Clifford et la rue de l'Église Sur la rue de Champigny, entre les rues Laurendeau et Drake Aux parcs Clifford, d'Arcy-McGee, Campbell-Ouest, Saint-Paul et De La Vérendrye	11 juillet, 22 août et 19 septembre 2021, de 12 h 30 à 16 h 30  En cas d'intempéries : maintenu
Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest	Parcs Leber et De La Vérendrye	Lors des parties et pratiques du 26 juin au 22 novembre 2021
Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest	Parcs d'Arcy-McGee, Ignace-Bourget, De La Vérendrye et Louis-Cyr	Lors des parties et pratiques du 26 juin au 22 novembre 2021
Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest	Parc De La Vérendrye	Lors des parties et pratiques du 26 juin au 22 novembre 2021
Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest	Parc Oscar-Peterson	Lors des parties et pratiques du 26 juin au 22 novembre 2021
Programmation estivale MC MU	Square Sir-Georges-Étienne-Cartier	8, 10, 17 juin, 8, 22, 23, 29 juillet et 17 août 2021  En cas d'intempéries : annulé
Programmation estivale MC MU	Parc Oscar-Peterson	15 juin et 3 août 2021  En cas d'intempéries : annulé
Programmation estivale MC MU	Parc Bassin-à-gravier	22 juin 2021  En cas d'intempéries : annulé
Programmation estivale MC MU	Parc Ignace-Bourget	29 juin 2021  En cas d'intempéries : annulé
Programmation estivale MC MU	Parc Garneau	6 juillet 2021  En cas d'intempéries : annulé
Programmation estivale MC MU	Carré Hibernia	8, 13, 27 juillet et 19 août 2021  En cas d'intempéries : annulé
Programmation estivale MC MU	Parc Saint-Gabriel	21, 28 juillet, 4 et 11 août 2021  En cas d'intempéries : reporté au 18 août 2021
Programmation estivale MC MU	Espace de stationnement face au 4707, rue Notre-Dame Ouest	15 juillet 2021  En cas d'intempéries : annulé
Programmation estivale MC MU	Parc Rollande-Danis-Pelletier	15 et 20 juillet 2021  En cas d'intempéries : annulé
Programmation estivale MC MU	Parc de la Stelco	5 août 2021  En cas d'intempéries : annulé
Programmation estivale MC MU	Parc Campbell-Ouest	6 juillet et 10 août 2021  En cas d'intempéries : annulé
Programmation estivale MC MU	Place du Bonheur-d'occasion	12 août 2021  En cas d'intempéries : annulé
Programmation estivale MC MU	Parc Gédéon-de-Catalogne	Du 8 juin au 7 septembre 2021  En cas d'intempéries : maintenu

On joue dans nos parcs	Parc de la Stelco	Du 21 juin au 2 septembre 2021 : les lundis, de 9 h à 11 h, les mardis, de 10 h à 11 h et de 18 h à 20 h, les mercredis, de 12 h à 13 h et de 17 h à 20 h les jeudis, de 18 h à 20 h  En cas d'intempérie : annulé
On joue dans nos parcs	Parc Vinet	10, 17 juillet, 14 et 21 août 2021, de 10 h à 12 h  En cas d'intempérie : annulé
On joue dans nos parcs	Parc Campbell-Ouest	Du 29 juin au 26 août : les mardis de 10 h 30 à 11 h 30, les mercredis de 18 h à 19 h, les jeudis, de 17 h à 19 h 30  En cas d'intempérie : annulé
On joue dans nos parcs	Parc De La Vérendrye	Du 30 juin au 18 août 2021 : les mercredis, de 18 h 30 à 19 h 30  En cas d'intempérie : annulé
On joue dans nos parcs	Parc de la Ferme-Brodie	Du 7 juin au 15 septembre 2021 : les lundis, mardis et mercredis, de 18 h à 19 h 30  En cas d'intempérie : annulé
On joue dans nos parcs	Carré Hibernia	Du 5 juin au 28 août 2021 : les mercredis de 18 h 30 à 19 h 30, les samedis, de 10 h à 17 h, les dimanches, de 10 h 30 à 14 h 30
On joue dans nos parcs	Square Sir-George-Étienne-Cartier	30 juin et 18 août 2021, de 17 h à 19 h  En cas d'intempérie : annulé
60 <sup>e</sup> anniversaire CIVA	Parc de l'encan	Affichage du 8 juin au 15 septembre 2021
La Guinguette du village	Parc de l'ancienne-cour-de-triage	Du 9 au 27 juin 2021, de 11 h à 23 h  En cas d'intempéries : maintenu
Prog ta pointe 2.0	Parc Marguerite-Bourgeois	Du 12 juin au 18 septembre 2021, de 11 h à 20 h  En cas d'intempéries : maintenu
Musica Cubana avec Yordan et trio TCMS	Parc Daisy-Peterson-Sweeny	Du 4 juillet au 22 août 2021 : les mardis et les dimanches, de 13 h à 15 h  En cas d'intempéries : maintenu
Marché public de Griffintown	Rue Murray, entre les rues Notre-Dame Ouest et William	8 juillet 2021, de 15 h à 19 h  En cas d'intempéries : annulé
Emancipation Day	Parc Oscar-Peterson	1 <sup>er</sup> août 2021, de 10 h à 21 h  En cas d'intempéries : maintenu
Rentrée la tête haute	Rue Acorn, entre les rues Saint-Rémi et De Courcelle	10 et 11 août 2021, de 8 h à 16 h  En cas d'intempéries : maintenu

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.07 1216748003

CA21 22 0193

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 64 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (RCA20 22013), afin d'accorder une réduction partielle des tarifs pour la délivrance, jusqu'au 30 juin 2022, d'une vignette de stationnement sur rue réservé aux résidents pour les adresses 703 à 719, rue Chatham (dossier 1217365005)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 64 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (RCA20 22013), une ordonnance afin d'accorder une réduction partielle des tarifs pour la délivrance, jusqu'au 30 juin 2022, d'une vignette de stationnement sur rue réservé aux résidents pour les adresses 703 à 719, rue Chatham.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1217365005

---

#### CA21 22 0194

**Édicter une ordonnance, en vertu du paragraphe 8° de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, décrétant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Island, au nord de la rue Saint-Patrick (dossier 1217683002)**

Attendu qu'en vertu du paragraphe 8° de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, il est possible de prohiber avec ou sans exception, la circulation de tout véhicule routier dans les chemins qu'il désigne, à condition que cette prohibition soit indiquée par une signalisation ou par des agents de circulation;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'édicter une ordonnance décrétant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Island, au nord de la rue Saint-Patrick;

D'installer l'ensemble de la signalisation requise à cette fermeture de rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1217683002

---

#### CA21 22 0195

**Édicter une ordonnance, en vertu des paragraphes 1° et 8° de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, décrétant la fermeture à la circulation de la rue Charles Biddle, entre la rue Daisy-Peterson-Sweeney et l'avenue Atwater, la fermeture à la circulation de l'avenue Atwater, entre la rue Saint-Ambroise et la rue Charles Biddle et la mise à double sens de la rue Daisy-Peterson-Sweeney, entre les rues Charles-Biddle et Rufus-Rockhead, pour la période du 15 juin au 30 septembre 2021 (dossier 1219013001)**

Attendu qu'en vertu des paragraphes 1° et 8° de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, il est possible d'établir la vocation des voies de circulation de même que leur sens;

Attendu que la piétonisation de la rue Charles-Biddle et de l'avenue Atwater favoriseront les déplacements piétons sécuritaires et contribueront à l'animation du secteur;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'édicter une ordonnance décrétant :

- La fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Charles-Biddle, entre la rue Daisy-Peterson-Sweeney et l'avenue Atwater, du 15 juin 2021 au 30 septembre 2021;
- La fermeture à la circulation véhiculaire de l'avenue Atwater, entre les rues Charles-Biddle et Saint-Ambroise, du 15 juin 2021 au 30 septembre 2021;
- La circulation véhiculaire à double sens sur la rue Daisy-Peterson-Sweeney, entre les rues Charles-Biddle et Rufus-Rockhead, du 15 juin 2021 au 30 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.10 1219013001

---

**CA21 22 0196**

**Retirer un espace de stationnement tarifé sur le boulevard Monk, entre les rues Denonville et De Villiers (dossier 1217365006)**

Attendu les problèmes de sécurité rapportés au niveau de l'intersection du boulevard Monk et de la rue Denonville;

Attendu le paragraphe 6° de l'article 4 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De retirer l'espace de stationnement tarifé SQ109;

De conserver toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.11 1217365006

---

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.12 à 40.16 de l'ordre du jour.

---

**CA21 22 0197**

**Approuver les nouveaux plans PIIA - Projet de transformation du bâtiment situé au 1958, rue du Centre (dossier 1194824032)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les nouveaux plans préparés par François Martineau, architecte, déposés et estampillés en date du 10 mai 2021 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 1958, rue du Centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.12 1194824032

---

**CA21 22 0198**

**Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 3726, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1214824016)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans d'architecture préparés par Leonardo Pena Silva, architecte, déposés et estampillés en date du 25 mai 2021 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 3726, rue Notre-Dame Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1214824016

---

**CA21 22 0199**

**Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 150, rue Bourget (dossier 1208504020)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans préparés par Mirette Kamel, architecte, déposés et estampillés en date du 17 mai 2021, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 150, rue Bourget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1208504020

---

**CA21 22 0200**

**Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 4768, avenue Palm (dossier 1218504013)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Ashraf Mohamed-Ahmed, architecte, déposés et estampillés en date du 10 mai 2021, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 4768, avenue Palm.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1218504013

---

**CA21 22 0201**

**Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 5663, rue Eadie (dossier 1214824018)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans d'architecture préparés par Louis Michael Pietrusiak, architecte, déposés et estampillés en date du 27 mai 2021 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 5663, rue Eadie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1214824018

---

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.17 à 40.18 de l'ordre du jour.

---

**CA21 22 0202**

**Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 2382, rue Mullins (dossier 1218504014)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans préparés par Yannick Laurin de La SHED architecture, déposés et estampillés en date du 21 mai 2021, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 2382, rue Mullins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1218504014

---

#### **CA21 22 0203**

**Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 128, rue Murray - Ilot 8 (dossier 1214824020)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), les plans d'architecture préparés par Guy Morand, architecte, déposés et estampillés en date du 26 mai 2021 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 128, rue Murray - Ilot 8.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.18 1214824020

---

Il est proposé par le conseiller Sauvé, appuyé par la conseillère Thiébaud, de réunir pour fins d'études les articles 60.01 à 60.02 de l'ordre du jour.

---

#### **CA21 22 0204**

**Déposer le procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement concernant les résolutions CA20 220345 et CA21 220152 (dossier 1217279011)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé le 28 mai 2021 concernant la résolution CA20 220345 consignée au procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020 et la résolution CA21 220152 consignée au procès-verbal de la séance du 10 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

60.01 1217279011

---

#### **CA21 22 0205**

**Déposer le rapport du maire des faits saillants des résultats financiers de l'exercice 2020 de l'arrondissement Sud-Ouest (dossier 1218400001)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport du maire aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement du Sud-Ouest;

De décréter que le texte de ce rapport soit publié sur le site Internet ainsi que dans un journal diffusé dans l'arrondissement et qu'il soit distribué en porte à porte dans le secteur de Griffintown.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
60.02 1218400001

---

**Période de questions et d'informations réservée aux conseillers**

Aucun commentaire.

70.01

---

À 21 h 41, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

---

Benoit Dorais  
Maire d'arrondissement

---

Sylvie Parent  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 août 2021.

---

Initiales Sylvie Parent